



Communiqué de presse

Omnibus : une avancée importante pour la gestion des risques

Paris, le 16 octobre 2017

Le Conseil, le Parlement et la Commission sont parvenus à un accord sur le volet agricole du règlement dit Omnibus ce jeudi 12 octobre. Parmi l'ensemble des évolutions proposées, les associations spécialisées végétales - l'AGPB, l'AGPM, la CGB et la FOP - saluent les avancées notoires sur le volet de la gestion des risques, qui offrent de nouvelles perspectives aux producteurs de grandes cultures.

Alors que le calendrier de la prochaine réforme de la PAC reste incertain, l'initiative du règlement Omnibus constituait une opportunité unique d'améliorer l'efficacité de la PAC actuelle. Les producteurs de grandes cultures portaient dans ce cadre la nécessité d'aller plus loin en matière de gestion des risques. La possibilité qui sera offerte aux Etats membres d'abaisser le seuil de déclenchement pour les assurances climatiques à 20 % de pertes, avec un accompagnement public maximal porté à 70 %, répond aux demandes portées par l'AGPB, l'AGPM, la CGB et la FOP.

Ce règlement ouvre également de nouvelles perspectives en termes d'outils face à la volatilité des prix, en actant la possibilité de mettre en place des fonds de stabilisation des revenus sectoriels s'appuyant sur un seuil de déclenchement fixé à 20 % de pertes. Au regard des modalités de mise en œuvre qui seront proposées, il revient dorénavant à chacune de nos organisations, et/ou filière, d'apprécier la pertinence de recourir à cet outil.

Au regard de ces évolutions, en lien avec les annonces du Président de la République à Rungis, le 11 octobre dernier, l'AGPB, l'AGPM, la CGB et la FOP souhaitent dès à présent engager une discussion avec le gouvernement français, afin de permettre aux producteurs français d'accéder pleinement à ces outils rénovés, en particulier en affectant les fonds récemment transférés du 1^{er} vers le 2nd pilier au financement de mesures de gestion des risques et notamment pour une assurance climatique plus attractive dès les souscriptions 2018.

AGPB
Agence RDN - Léa Charron
lcharron@agencerdn.com
06 23 47 67 47

AGPM
Anne KETTANEH
anne.kettaneh@agpm.com
06 83 22 05 01

CGB
Carine ABECASSIS
cabecassis@cgb-france.fr
01 44 69 41 36

FOP
Thibaut Ledermann
t.ledermann@fopoleopro.com
06 50 69 20 08